



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 26 mars 2024  
-----

**Président de séance :** Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés :** Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 24-B12 - MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

En application de la délibération du conseil d'administration du SDIS des Alpes-Maritimes N° 21-22 du 16 septembre 2021, il vous est demandé, de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après,

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du S.D.I.S. des Alpes-Maritimes (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Groupement Fonctionnel Technique

**Titre : Fourniture d'outillage, de matériels et d'équipement techniques pour le SDIS des Alpes-Maritimes**

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Allotissement : 2 lots

Lot 1 : Fourniture d'outillage, de matériel et d'équipement pour atelier mécanique

Lot 2 : Fourniture d'outillage, de matériel et d'équipement pour chantiers

**Titre : Prestation de maintenance, vérification, fourniture et installation de matériels d'extinction, de système de sécurité incendie, de désenfumage et d'alarme incendie pour le SDIS des Alpes-Maritimes.**

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Allotissement : Lot unique

**Titre : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules du parc du SDIS des Alpes-Maritimes.**

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Allotissement : 5 Lots

Lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour Véhicules légers de marque RENAULT (pièces d'origine)

Lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour Véhicules légers de marque TOYOTA (pièces d'origine)

Lot 3 : Fourniture de pièces détachées adaptables toutes marques pour véhicules légers

Lot 4 : Fourniture de pièces détachées poids lourds de marque RENAULT TRUCKS (pièces d'origine)

Lot 5 : Fourniture de pièces détachées adaptables toutes marques pour poids lourds

*Modification de la délibération 23-B43 du 19 septembre 2023 pour modification de l'allotissement.*

Groupement Fonctionnel Patrimoine Immobilier

**Titre : Prestation d'entretien des espaces verts, et prestations associées pour les besoins du SDIS des AM.**

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Allotissement : Lot unique

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que ses délégataires de signature en la matière, à lancer ou mener à terme, les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus,
- d'autoriser la modification de la délibération 23-B43 du 19 septembre 2023 pour modification de l'allotissement.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*